

BULLETIN D'ADHÉSION 2022/2023



lom/Prénom :		
Pate de naissance :		
Allocataire: 🗆 CAF 🗆 MSA	N° Allocataire :	
lationalité : Française 🗆 UE 🗆	HORS UE	
Adresse :		
Code Postal :	Ville	
él :	Port	
riaii . (eri capitales) :		
À comp	léter pour une adhésion familial	e
Nom / Prénom	Date de naissance	Activités pratiquées au CSC
Conjoint		
Enfant*		
*Si jeune de 11 ans et + qui ne participe	l à aucune activité : faire une copie du bu	ulletin d'adhésion pour le Secteur Jeunes
*Enfant qui participe à une activité : ex t de liaison	théâtre, hip hop, foyer) faire complét	er une fiche jeunes + une fiche sanitaire
Souhaitez-y	ous recevoir la newsletter du Centr	re Socioculturel ?
□ je suis déjà abonné (e)		
□ je suis deja abonne (e)	□ Oui, je sounaite etre a	bonne (e)
Autorisez-vous le centre à utiliser vot	re image dans le cadre de ses public	cations dans la presse locale ou sur le site
	□ oui □ non	

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles (RGPD) et pour exercer vos droits, reportez-vous à notre site www.csc-orthez.fr

Tournez la page



J'adhère	○ individuelle ou ○ familiale Valable du 1er septembre au 31 août 2023	€	Total payé : €
Je participe	*1ère activité :	€	€ Date :
Je m'engage	☐ Membre du conseil d'Administration ☐ Membre d'une commission ☐ Bénévole d'activité (de loisirs adultes, Clas, FLE) : ☐ Bénévole Braderie		

Conditions de participation aux activités de loisirs adultes :

- √ 1ère séance d'essai gratuite sur inscription à l'Accueil
- √ L'inscription aux ateliers est <u>un engagement pour l'année scolaire</u>
- ✓ Les activités ont lieu durant la période scolaire : de septembre à juin (hors vacances scolaires)
- ✓ Modalités de paiement :
 - Tarifs spécifiques étudiés sur rendez-vous avec une conseillère ESF sur présentation de justificatifs de ressources (RSA ...)
 - Les Tickets de Loisirs peuvent être utilisés pour les jeunes et adhésion familiale
 - Paiement à l'inscription
- ✓ Pour les activités sportives (marche, gym...) fournir un certificat médical (- de 6 mois)
- ✓ Le responsable d'activité ou l'Accueil doit être informé en cas d'absence
- ✓ En cas d'arrêt de l'activité par le centre, <u>sauf cas de force majeure et sanitaire</u>, les participants seront remboursés
- ✓ En cas d'arrêt de l'activité par l'adhérent il est tenu d'informer le Centre par écrit.

Votre adhésion est un engagement et un soutien au projet de l'association Centre Socioculturel d'Orthez. Elle vous engage à en
respecter les règles, elle vous permet de prendre place dans la vie de l'association et d'accéder aux activités et services
auxquels vous êtes inscrits.

En signant ce bulletin, dont un exemplaire vous a été remis, vous attestez en avoir pris connaissance.

Date ://	Signature:

